

# Le projet territorial de développement durable

« partage du diagnostic »

Résultat des travaux des  
commissions thématiques

## Coprésidence des commissions

- Environnement - > Chloé POUSSEUR
- Mobilité - > Marcelle VERNET
- Economie - > Florence VERKIN
- Société - > Pierette ANTONA

## La commission « environnement »

- Augmentation du taux de déchets ménagers et assimilés orientés vers les filières de recyclage
- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, de la consommation d'énergie et promotion des énergies renouvelables
- Réduire au maximum l'utilisation d'intrants dans les espaces verts et boisés
- Utilisation de l'eau pluviale pour optimiser le cycle de l'eau
- Promouvoir le bio dans la restauration publique/collective
  - > la sécurité alimentaire

# La contribution du Président

Prise en compte des dispositions légales de réduction de l'émission de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique des bâtiments existants avec comme objectif de **réduire leur consommation énergétique d'au moins 38% d'ici 2020:**

- 1- Equipements publics de l'Etat**
- 2- Logements sociaux**
- 3- Copropriétés à chauffage collectif**
- 4- Bâtiments tertiaires**
- 5- Les particuliers**

- **Le projet territorial de Sud-de-Seine doit comporter un volet consacré à ce sujet avec des mesures d'encadrement et d'accompagnement**

## La commission « économie »

- Favoriser le développement d'une offre en immobilier d'entreprises adaptée à des entreprises de petites tailles et dont l'activité pourrait être – aussi – artisanale ou industrielle.
- Mettre l'accent sur certaines filières qui apparaissent comme potentiellement porteuses d'une image «spécifiante» pour Sud-de-Seine (santé, éco-activités, économie sociale et solidaire).
- Soutenir le commerce de proximité, avec plusieurs pistes de projet (valoriser les entreprises du territoire, les commerces de proximité, travailler à des projets expérimentaux de parcours de formation sur les métiers où les besoins sont importants...)

## La contribution du Président

- **Le projet territorial de Sud-de-Seine, tirant parti des facilités de desserte liées à l'arrivée en 2013 du tram Châtillon-Vélizy, doit particulièrement se préoccuper du développement de la zone d'activités de la Division-Leclerc en y favorisant l'implantation de nouvelles entreprises du domaine de la santé, mais aussi de favoriser à d'autres endroits l'accueil de petites entreprises innovantes.**

## La commission mobilité : « diminution des déplacements motorisés individuel »

- Favoriser la mixité sociale
- Développer la capacité des transports en commun
- Mailler les TC en optimisant l'intermodalité et donc le travail lié au bon fonctionnement de dispositif de rabattement (développer les transports en commun en site propre, améliorer l'amplitude horaire (en soirée notamment) et leur fréquence, Parking auto de dissuasion)
- Développer les circulations douces
- Diminuer le stationnement auto sur la chaussée en centre-ville
- Développer une connaissance des flux

## **La contribution du Président**

- **Restaurer la qualité de service des transports collectifs existants et tirer le meilleur parti des projets du futur**

**La communauté d'agglomération Sud-de-Seine doit se manifester sur le front des transports collectifs**

- 1- en faisant pression pour l'amélioration rapide de la qualité de service des transports ferrés existants qui doit conditionner une éventuelle densification du territoire,**
- 2- en préparant sans tarder le tracé qu'elle propose pour la rocade Arc-Express.**

## Commission société : « Vivre autrement »

- Conserver la mixité sociale et générationnelle
- Améliorer la mobilité
- Intégrer les dimensions qualitatives dans la restauration et l'alimentation - > de la responsabilité
  - Grouper les achats bio à l'échelle communautaire
  - Favoriser l'émergence d'habitants « Consom'acteur »
- Intégrer la dimension intergénérationnelle dans les politiques publiques d'aménagement et d'animation
- Initier, dès le plus jeune âge, aux activités à caractère culturel
- Apprécier les attentes de la société civile avant les choix stratégiques des projets structurants

# La contribution du Président

- **Une menace pour la mixité sociale : la vente des logements ICADE**
  - Actuellement ICADE, considérant que ce parc est un "patrimoine non rentable", veut le mettre en vente. Cela concerne un parc de 35000 logements au total, dont 8600 dans les Hauts-de-Seine. Dans Sud-de-Seine Bagneux serait la ville la plus touchée avec 2300 logements suivie de Fontenay avec 1500 logements.
  - Ce problème de "durabilité" du logement social est suffisamment important pour que la communauté d'agglomération Sud-de-Seine" se définisse une politique en la matière et en fasse une composante de son projet territorial de développement durable

## Echanges entre les membres du CDD

- Les principaux éléments discutés dans les commissions thématiques sont consultables dans les comptes-rendus (Cf. pièces jointes au présent envoi).
- Les observations ci-dessous proviennent donc des discussions suite à la présentation des rapporteurs des commissions ce même jour.
- En préalable, il est rappelé que le rôle du Conseil de développement durable vis-à-vis du Projet territorial est de proposer les pistes/sujets prioritaires pour Sud de Seine. Cela doit correspondre à des axes forts qui lient les 4 communes.

## Quelques exemples issus des échanges

- En termes de développement économique, le secteur de la division Leclerc et les abords de la RD 906 sont perçus comme les zones d'activités stratégiques et de niveau communautaire.
- Favoriser une mobilité durable sur le territoire, et en dehors, est un objectif clair et partagé. L'amélioration des transports collectifs, le développement et l'harmonisation du réseau cyclable constituent des axes forts d'intervention. Le positionnement du Conseil de développement sur des sujets structurants est souhaité (Arc express notamment)

## Quelques exemples issus des échanges

- Favoriser le développement durable dans l'habitat. Il s'agit ici de prendre en compte les trois dimensions du développement durable :
  - réduction de la consommation par l'isolation des bâtiments environnementale et mesures visant à promouvoir le développement durable dans l'habitat (gestion économe de l'eau, énergies renouvelables, tri des déchets...) pour l'entrée environnementale (lutte contre le changement climatique, préservation des ressources naturelles) avec des effets positifs sur le volet social (diminution des charges) et économique (stimulation de la filière liée aux éco-activités) ;
  - promouvoir la mixité fonctionnelle (habitat, emploi, équipements, services), sociale, générationnelle pour l'entrée sociale (cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations) avec des effets positifs sur l'environnement notamment (diminution des déplacements routiers individuels) ;

## Quelques exemples issus des échanges

- La sécurité alimentaire avec la volonté de concilier développement local et durable par la mise en place de circuits courts de consommation et l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans les établissements publics
- ...

## A suivre...

- A la fin de la séance, il est convenu que le Conseil de développement durable attend le rendu final du diagnostic territorial en cours de rédaction par Ramboll.
  
- Cette dernière version du diagnostic intégrera le volet des acteurs à savoir une synthèse :
  - des attentes des participants aux Forums citoyens sur le développement durable qui ont eu lieu en septembre/octobre 2008 dans les 4 villes
  - des travaux des agents des villes et de la communauté d'agglomération lors des séminaires sur les marges de progrès vers un développement durable (début janvier 2009).